
MANDAT DU COMITÉ

FÉDÉRATION CANADIENNE DE GYMNASTIQUE (GYMCAN)

ADMIN – CONSEIL D'ADMINISTRATION

VERSION 1 – 6 JUILLET 2026

COMITÉ DU SPORT SÉCURITAIRE

OBJECTIF

Le **comité du sport sécuritaire** (ci-après dénommé « le comité ») est mis en place par le conseil d'administration de la Fédération canadienne de gymnastique (« GymCan ») afin d'aider ce dernier à examiner les questions relatives au sport sécuritaire, à formuler des recommandations et à assurer une supervision stratégique en matière de gouvernance.

Le comité intervient au niveau de la gouvernance et de la stratégie et ne joue aucun rôle opérationnel ni de gestion des dossiers.

RESPONSABILITÉS :

Le comité du sport sécuritaire est responsable, au niveau de la gouvernance, de conseiller et d'assister le conseil d'administration en matière de sport sécuritaire par les moyens suivants :

- Intégrer les principes du sport sécuritaire et de la protection des personnes dans la culture, la gouvernance et les processus décisionnels de GymCan.
- Assurer la supervision stratégique de la stratégie de GymCan en matière de sport sécuritaire et de protection des personnes, notamment en veillant à sa mise en œuvre au sein de l'ensemble de l'organisation et à son efficacité pour favoriser un environnement sportif sécuritaire, inclusif et respectueux.
- Veiller à l'adéquation, à la pertinence constante et à l'efficacité des politiques, procédures et normes de GymCan en matière de sport sécuritaire et de protection des personnes, y compris leur alignement sur les pratiques et tendances nationales et internationales.

- Contrôler le respect par le personnel de GymCan des politiques et procédures approuvées en matière de sport sécuritaire et de protection des personnes.
- Identifier et signaler au conseil d'administration, le cas échéant, les problèmes importants liés au sport sécuritaire et les dossiers en cours dans ce domaine, y compris ceux qui ne sont pas gérés via le système tiers de CCUMS. Le comité recevra un point sur l'état d'avancement de ces dossiers à chaque réunion.
- Promouvoir la sensibilisation et la compréhension du programme « Sport sécuritaire » et de la protection des mineurs au sein de GymCan par le biais de l'éducation, de la communication et du leadership.
- Conseiller le conseil d'administration sur les améliorations à apporter aux structures, systèmes et processus de gouvernance qui favorisent une protection efficace des mineurs dans le cadre des rôles statutaires et réglementaires de GymCan

AUTORITÉ

Le comité exerce une fonction consultative. Toutes les recommandations et décisions issues des travaux du comité sont soumises à l'approbation du conseil d'administration.

MEMBRES

Le comité est composé d'un(e) président(e) et d'au moins un(e) autre administrateur(trice) nommés par le conseil d'administration. Des membres extérieurs au conseil d'administration peuvent être nommés par le président du comité.

Les membres doivent, collectivement, posséder des connaissances et une expérience pertinente en matière de sport sécuritaire, de gouvernance et de bien-être des athlètes.

RÉUNION ET QUORUM :

Le comité se réunit au moins trois (3) fois par an, le quorum étant fixé à au moins deux membres qui sont administrateurs. Les réunions peuvent se tenir en présentiel ou par voie électronique.

CONFIDENTIALITÉ ET CONFLITS D'INTÉRÊTS :

Les membres du comité sont tenus de respecter une confidentialité stricte concernant l'ensemble des délibérations et des décisions. Tout conflit d'intérêts doit être signalé et géré de manière appropriée, conformément aux politiques de gouvernance de l'organisation.

RÉVISION :

Le présent mandat sera réexaminé chaque année par le comité du sport sécuritaire, et toute proposition de modification sera soumise au conseil d'administration pour approbation définitive.